



Mieux vous servir

# Flash Info

Mars 2010

Bulletin d'information des agents de la cnss

Assurés de la CNAMGS

## La PMSGA pour les soins de santé ambulatoires

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale a signé le mardi 9 mars 2010 à la Polyclinique Médico-Sociale Gisèle Ayouné, la Convention établissant un partenariat avec la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale. Ce partenariat porte sur les prestations de soins de santé ambulatoires à offrir aux assurés de la CNAMGS par la PMSGA avant de l'étendre plus tard vers nos Centres Médico-Sociaux.

Si, pour Madame le Directeur Général de la CNSS, cette Convention constitue pour l'Institution à sa charge, « *une source d'énergie vitale pour les nombreuses couches sociales et une source de dynamisme fonctionnel pour nos structures d'accueil* », pour son homologue de la CNAMGS, le Pr. Michel Mboussou, il importe « *d'élargir le champ de couverture sociale pour permettre une meilleure maîtrise des dépenses de santé et pour assurer un fonctionnement optimum du système d'assurance maladie* ».



La signature de la convention

Sur la base d'une plate forme commune, les parties signataires s'engagent, chacune en ce qui la concerne « *à contribuer activement à la réalisation des objectifs conventionnels en matière d'assurance maladie notamment ceux relatifs à la rationalisation des soins et à leur coût et à servir les bénéficiaires en leur fournissant dans les meilleures conditions possibles, les prestations que leur confère le régime d'assurance maladie* ».



Moment des allocutions des deux DG, Mme Marie-Thérèse Vané ép Ndong Obiang de la CNSS et...

Deux allocutions ont ponctué cette cérémonie. D'abord, celle du Directeur Général de la CNSS, Madame Marie-Thérèse Vané ép. Ndong-Obiang, qui a reconnu que la CNSS et la CNAMGS « *sont résolument disposés à se mobiliser pour un idéal commun: celui d'œuvrer ensemble pour s'arrimer aux besoins de la politique sociale du Président de la République*

*Chef de l'Etat, Son Excellence Ali Bongo Ondimba, et de lutter en terme de soins de santé ambulatoires, contre la précarité de nos populations reconnues économiquement faibles* »



...le Pr Michel Mboussou de la CNAMGS.

Le Directeur Général de la CNAMGS, Professeur Michel Mboussou ne dit pas autre chose lorsqu'il rappelle les objectifs poursuivis qui, selon lui, « *nécessitent que nous soyons animés d'une ferme volonté d'assurer à nos compatriotes les meilleures prestations, afin qu'ensemble, avec les autres partenaires, et soutenus par le Gouvernement de la république, nous portions très haut le flambeau de l'émergence* »



L'un des techniciens de la PMSGA expliquant le fonctionnement de son service aux DG.

Sous la direction du Directeur de la PMSGA, Monsieur Edgar Ndong Assapi, un tour du propriétaire a été organisé pour présenter la Polyclinique à la délégation de la CNAMGS, à la grande satisfaction du Pr. Mboussou qui finalement s'est retrouvé dans ses locaux, en tant qu'ancien médecin de la Polyclinique, à l'époque, Centre Médico-Social de Nombakélé.

### Action Sanitaire

## Passation de service

Le Secrétaire Général de la CNSS, Monsieur Arsène Lessy Mouckandja a procédé le 9 mars 2010 à l'installation de Monsieur Augustin Mboumah à la tête de la Division Action Sanitaire, il remplace à ce poste Monsieur Emile Wandjé, intérimaire. La passation de service s'est déroulée en présence de Monsieur Vincent Lafoumou, Inspecteur Général, et de plusieurs agents de ce service.

